

## Les collèges publics de l'Ontario sont consternés par l'escalade du SEFPO en pleine médiation

## Le SEFPO menace de déclencher une grève

## 12 décembre 2024 | Toronto

Le Conseil des employeurs des collèges (CEC) a entamé une médiation avec le SEFPO plus tôt cette semaine. Le SEFPO représente le corps professoral, les instructeurs et instructrices à temps plein et à charge partielle, ainsi que les bibliothécaires à temps plein. Après trois jours de négociations, les deux parties ont décidé de poursuivre la médiation et de se revoir les 6 et 7 janvier 2025.

Aujourd'hui, l'équipe de négociation du SEFPO a décidé de demander au ministère du Travail de publier un rapport recommandant de ne pas instituer de commission de conciliation, malgré son récent accord pour poursuivre la médiation. La publication d'un tel rapport permettrait au SEFPO et à ses membres de déclencher une grève dès le début de la nouvelle année.

« Une grève dans les collèges de l'Ontario est complètement inutile et ne fait qu'ajouter à l'incertitude et aux perturbations pour la population étudiante et le personnel enseignant, surtout en période d'instabilité financière », a déclaré Graham Lloyd, le chef de la direction du CEC. « Tout au long des négociations, notre objectif a été le même : permettre aux étudiants et aux étudiantes de continuer à apprendre et au personnel enseignant de rester en classe. » Voilà pourquoi nous avons d'abord suggéré un arbitrage obligatoire, et nous insistons toujours auprès du SEFPO pour qu'il l'accepte. Nous ne saisissons pas pourquoi le syndicat préfèrerait perturber l'apprentissage des étudiants et des étudiantes.

« La décision de l'équipe de négociation du SEFPO est extrêmement décevante, surtout au moment où les étudiants et les étudiants consacrent toute leur attention à leurs examens », a déclaré la Dre Laurie Rancourt, présidente de l'équipe de négociation de la direction. « Les étudiants, les étudiantes et le personnel enseignant ne devraient pas avoir à subir un stress inutile à cette période de l'année, surtout quand le syndicat formule des demandes irréalistes, comme celle de réduire le temps d'enseignement à moins de 9 heures par semaine, ce qui représente une baisse de 25 % ».

Les revendications du SEFPO prévoient une importante réduction du temps d'enseignement en classe, le limitant à un maximum de 29 semaines par année. Une



telle baisse du temps d'enseignement n'est pas favorable à la réussite des étudiants et des étudiantes. De plus, l'offre de règlement proposée par le SEFPO entrainerait un surplus de 1 milliard \$ par an, soit une hausse de 55 % des dépenses scolaires globales pour les collèges.

Les revendications du syndicat ne tiennent pas compte de la difficile réalité que vivent les collèges de l'Ontario, qui prévoient perdre des centaines de millions de dollars au cours des prochaines années en raison d'une baisse des inscriptions et d'une hausse des couts. Certains établissements ont déjà dû interrompre des programmes d'études et réduire leur effectif pour faire face à cette situation financière précaire.

Bien que le CEC ait fait tout son possible pour satisfaire les inquiétudes exprimées par le SEFPO et pour reconnaitre l'engagement du personnel enseignant, nous ne pouvons pas accepter des conditions qui pourraient nuire à la réussite de nos élèves et de notre personnel ou à l'avenir de notre secteur. Le CEC reste fermement engagé à trouver une solution qui préserve la continuité de l'apprentissage des étudiants et des étudiantes. Nous demandons au SEFPO de réexaminer sa démarche afin d'aboutir à un résultat équitable et durable pour toutes les parties concernées.